

Guide d'élevage de volailles de basse-cour

Version sommaire



Janvier 2013

Tables des matières

GUIDE D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE BASSE-COUR

1. VOUS SONGEZ À AVOIR UN PETIT ÉLEVAGE DE VOLAILLES?	3
QUESTIONS À SE POSER.....	3
2. COMMENÇONS PAR LE DÉBUT : OÙ SE PROCURER LA VOLAILLE?	3
3. UNE FOIS CHOISI, OÙ DOIS-JE INSTALLER MES OISEAUX?	4
CE QUE LE POULAILLER DEVRAIT OFFRIR	4
4. COMMENT PRENDRE SOIN DE MES ANIMAUX?	5
NOURRITURE	5
NETTOYAGE DU POULAILLER.....	5
CONTRÔLE DES INDÉSIRABLES	5
QUELQUES CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5. COMMENT PUIS-JE REPÉRER LES OISEAUX MALADES?	7
6. COMMENT PUIS-JE ÉVITER LA TRANSMISSION AUX AUTRES ÉLEVAGES?.....	7
7. QUELLES SONT LES MALADIES QUE JE DOIS ABSOLUMENT DÉCLARER?	8
8. QUELLES SONT LES MALADIES TRANSMISSIBLES À L'HUMAIN?.....	9



Il est de plus en plus courant, dans les milieux urbains ou les zones non-agricoles, de voir des gens posséder leurs propres petits groupes de poules ou dindons, que ce soit pour consommer ou vendre les œufs ou la viande.

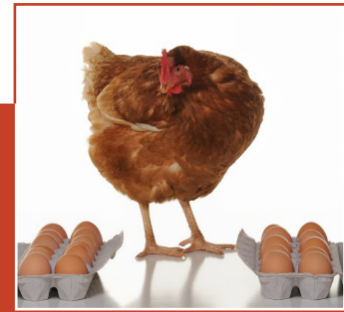
1. Vous songez à avoir un petit élevage de volailles?

Voici ce qu'il faut savoir pour avoir un poulailler sécuritaire et salubre, où vos oiseaux pourront se développer en bonne santé!

Tout d'abord, sachez que même à petite échelle, l'élevage de volailles peut causer certaines nuisances au voisinage. Il faut donc vous assurer de ne pas vous lancer à l'aveugle dans le projet.

Voici quelques questions à se poser :

1. Est-il permis d'élever des volailles chez moi?
2. Y-a-t-il une distance réglementaire à respecter avec les voisins?
Si oui, quelle est-elle?
3. Faut-il un bâtiment d'élevage? Si oui, quelles en sont les caractéristiques?
4. Quelles sont les normes de constructions chez moi?
5. Comment puis-je disposer des fumiers et animaux morts le cas échéant?



iStock

Pour trouver les réponses, vous devrez contacter votre municipalité ou ville afin de connaître les règles en place.

Il y a aussi des lois à respecter au palier provincial. *La Loi sur la protection sanitaire des animaux* (LRQ, c. P-42) décrit un ensemble de règlements concernant la santé et le bien-être des animaux. Pour plus d'informations, consultez le site Web www.mapaq.gouv.qc.ca.

Plus spécifiquement, pour le secteur de la volaille, vous voudrez probablement consulter le *Code de bonnes pratiques pour Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage* sur le site Web www.nfacc.ca.



2. Commençons par le début : Où se procurer les oiseaux?

Vous pourrez acheter vos oiseaux chez un éleveur ou auprès d'un fournisseur comme une coop ou une meunerie.

Un fournisseur sérieux respectera des mesures d'hygiène rigoureuses. Lorsque vous irez choisir votre volaille, assurez-vous que les oiseaux proposés:

- sont vigoureux
- présentent un beau plumage
- n'ont pas de toux, d'écoulement nasal ou oculaire ni de conjonctivite
- ne présentent aucun signe de diarrhée.

Tout citoyen du Québec peut élever sans détenir de quota jusqu'à 99 poules pondeuses, 300 poulets de chair et 25 dindons.

En vertu de la « gestion de l'offre », le quota est un permis donnant le droit de produire une certaine part de marché de poulets, d'œufs ou de dindons. (voir le document Portrait du secteur avicole au Québec sur le site Web de l'ÉQCMA www.eqcma.ca)

Pour les autres types de volaille, le nombre de sujets n'est pas limité.



3. Une fois choisis, où dois-je installer mes oiseaux?

Tout d'abord, il faut privilégier un endroit propre, calme et à l'abri des courants d'air.

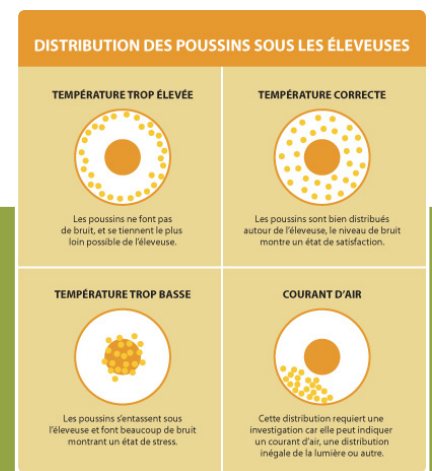
Pour bien répondre aux besoins des volailles, le poulailler devrait offrir :

- Un éclairage adéquat.
- Une protection contre la chaleur, le froid, le vent et les intempéries.
- Une température entre 15 et 30 °C, selon le type de volailles et son stade de développement. Au Québec, compte tenu du climat, il faut prévoir un système de chauffage.
- Une ventilation suffisante pour renouveler l'air et évacuer l'humidité et les gaz nocifs.
- Une superficie suffisante.
- De l'équipement adéquat pour l'alimentation et l'abreuvement.
- Des installations/dispositifs de nettoyage et de désinfection pour assurer la salubrité et réduire l'apparition des maladies.
- Un espace clôturé assurant une protection contre les prédateurs, les rongeurs et les oiseaux sauvages en cas d'accès à l'extérieur.
- Un espace isolé pour les oiseaux malades

Pour des informations précises et détaillées, référez-vous au site web www.eqcma.ca.

Chaque animal a droit à un espace minimum pour son confort et son bien-être. Si cet espace n'est pas respecté, l'animal sera stressé, ce qui accroît **les risques de maladies**.

Vous trouverez le matériel nécessaire pour construire votre poulailler dans une quincaillerie agricole. Des modèles prêt-à-monter existe aussi dans certains commerce ou en ligne.



Les poussins vous diront s'il fait trop chaud ou trop froid sous la lampe chauffante. Écoutez-les!



4. Comment prendre soin de mes animaux?

Nourriture

Les moulées que l'on retrouve dans les quincailleries agricoles sont formulées par des spécialistes. On les sert à volonté, et les oiseaux mangent tout simplement à leur faim.

La volaille en ponte doit recevoir une moulée spécialement formulée pour la production d'œufs et selon son espèce.

Le règlement provincial exige que les mangeoires et abreuvoirs soient disposés à l'intérieur du poulailler ou à l'extérieur, où ils sont protégés des intempéries et du soleil, et de façon à ce qu'aucun autre animal ou oiseau sauvage ne puisse y avoir accès, ni les souiller.

IMPORTANT: Offrir tous les jours de l'eau fraîche de qualité impeccable, toujours dans le but d'éviter les maladies.



iStock

Nettoyage du poulailler

Un environnement salubre évitera aussi la propagation des maladies.

Il y a 4 étapes à retenir :

- Nettoyage
- Lavage
- Désinfection
- Vide sanitaire¹.

Contrôle des indésirables

Les indésirables causent un stress aux volailles, en plus d'être vecteurs ou porteurs de maladies.

Indésirable	Exemples	Prévention	Contrôle
Vermine	Souris, mulots et rats	Entreposage adéquat des aliments Entretenir la végétation	Pièges
Insectes	Mouches domestiques et ténébrions	Éviter les accumulations d'eau stagnante	Collants à mouches
Animaux et volatiles sauvages	Ratons laveurs, moufettes, renards, belettes, rapaces, volatiles migrateurs et pigeons	Clôture	Pièges
Animaux domestiques	Chats et chiens	Clôture	
Autres animaux d'élevage	Bovins, chèvres, moutons, chevaux, etc.	Clôture	

¹ Après le nettoyage et la désinfection des bâtiments, une période sans présence d'oiseaux est recommandée; c'est ce qu'on appelle un « vide sanitaire ». La période recommandée varie entre 7 et 14 jours après que le nettoyage et la désinfection auront eu lieu.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a diffusé une vidéo destinée aux petits élevages afin de prévenir et détecter les maladies. On ne saurait trop vous la recommander! Intitulée *Notions de base sur la santé des oiseaux, Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie*, elle est accessible sur le site Web www.inspection.gc.ca.

Une grande partie des pratiques recommandées dans le présent document relèvent du **gros bon sens**; adoptez-les!

Quelques conseils supplémentaires:

- Rangez la moulée dans un contenant hermétique pour éviter la contamination par les chats ou les rongeurs.
- Éliminez sans délai les carcasses d'animaux morts.
- Asséchez les mares d'eau stagnante et assurez-vous d'avoir une source d'eau saine pour les animaux.
- Si vos animaux ont été malades, n'utilisez pas le fumier et la litière, même composté, dans un potager.

Il est **essentiel** d'adopter un ensemble d'attitudes et de comportements qui vont **diminuer les risques de transmission de maladies** dans toute activité en relation avec des animaux domestiques, en captivité, exotiques ou sauvages.



iStock

Les risques touchent autant la salubrité des aliments que vous consommerez que la santé des autres animaux, des autres élevages de volailles et des humains.

Un élevage comporte de nombreuses sources de contamination:

- matériel prêté
- visiteurs
- animaux domestiques, oiseaux sauvages, rongeurs, insectes, etc.

La **prévention** reste la meilleure des alliées!

Les grands élevages sont soumis à des normes établissant différentes zones d'accès contrôlé. Pourquoi ne pas s'en inspirer pour limiter les risques dans les petits et très petits élevages?

Zone clôturée

- Accès limité;
- Protection contre les prédateurs et autres indésirables.

Zone d'abri (poulailler)

- Accès restreint;
- Peu de visiteurs; à défaut, s'assurer qu'ils n'ont pas été en contact récemment avec d'autres volatiles;
- Protection du chariot à moulée par un couvercle pour éviter une contamination par les rongeurs ou les chats.

Si possible, aménagez une petite zone à l'entrée du poulailler où la personne responsable du soin des volailles où tout visiteur peut chausser des bottes réservées à cet usage ou des couvre-chaussures propres.

De plus, toute personne qui fréquente le poulailler devrait avoir le réflexe de **se laver ou de se désinfecter les mains** à chacune des entrées et sorties du poulailler (à défaut, utiliser un gel désinfectant).

Un poulailler « multi-espèces » rend plus complexe les soins à prodiguer et le contrôle des maladies. Si plusieurs espèces sont présentes, il faut les garder dans des enclos distincts et appliquer des mesures d'hygiène appropriées à chacune.

5. Comment puis-je repérer les oiseaux malades?

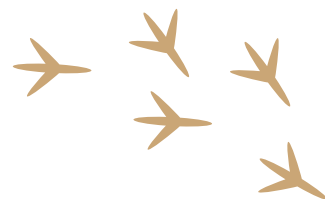
Observez vos oiseaux quotidiennement. Soyez à l'affût des signes suivants :

- manque d'énergie;
- baisse de production d'œufs;
- diminution de la consommation de moulée et d'eau;
- éternuements, respiration haletante avec le bec ouvert;
- écoulement nasal ou oculaire;
- tremblements, manque de coordination, signes nerveux;
- enflure à la tête, aux paupières, aux caroncules ou aux pattes;
- diarrhée ou mortalité subite.



iStock

Dès que vous avez des doutes sur la santé de l'une de vos volailles, l'**isolation** du sujet affecté reste la meilleure chose à faire!



6. Comment puis-je éviter la transmission aux autres élevages?

Si le vétérinaire pose un diagnostic de maladie dans votre élevage ou que vous soupçonnez que des sujets sont malades :

- Évitez de vendre ou d'acheter des oiseaux si vous soupçonnez qu'il y a des sujets malades dans l'élevage.
- Évitez de participer à des expositions ou de visiter d'autres élevages.
- Isolez tous les sujets malades ou que vous soupçonnez de l'être et traitez-les, s'il y a lieu. Ne consommez pas leur chair ni leurs œufs.
- Dans votre routine de soins, occupez-vous des animaux malades en dernier. Lavez et désinfectez le matériel après utilisation. Portez des vêtements protecteurs, comme un survêtement, des gants et un masque facial, à enfiler uniquement lors des soins aux sujets malades.
- Il faudra procéder à l'euthanasie si l'animal ne peut être soigné.

Pour traiter l'animal malade, seul le vétérinaire pourra vous prescrire des médicaments et vous expliquer comment bien les administrer. Certaines maladies courantes peuvent être prévenues grâce à des vaccins donnés au couvoir ou dans les élevages de plus grande taille où les fournisseurs s'approvisionnent en oiseaux.

Sauf en de rares exceptions, la plupart de ces vaccins, antibiotiques et additifs ne sont pas offerts aux élevages de basse-cour de petite ou moyenne taille.

Consultez un médecin vétérinaire pour en savoir plus.



Pour en connaître davantage sur les maladies courantes, consultez les Fiches d'information sur 20 maladies d'importance en production avicole et les mesures de biosécurité à privilégier élaborées par l'Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA) sur le site Web www.aviaqc.ca.

7. Quelles sont les maladies que je dois absolument déclarer?

Le Canada a établi une liste de 32 maladies animales à déclaration obligatoire (MADO) qui revêtent généralement une grande importance pour la santé (animale ou humaine) ou l'économie canadienne. Quatre d'entre elles peuvent affecter la volaille :

- l'influenza aviaire hautement pathogène et faiblement pathogène de type H5 ou H7;
- la maladie de Newcastle (souche hautement pathogène);
- la pullorose;
- la typhose.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site Web de l'ACIA (www.inspection.gc.ca)

Les propriétaires d'animaux, les médecins vétérinaires et les laboratoires sont donc tenus de signaler immédiatement la présence d'un animal qui est atteint ou qui est soupçonné d'être atteint de l'une de ces maladies à l'ACIA. Des mesures de lutte et d'éradication s'appliqueront immédiatement.

Si un médecin vétérinaire soupçonne la présence d'une des quatre maladies à déclaration obligatoire, vous ou votre vétérinaire devez en aviser immédiatement le bureau de district de l'ACIA le plus près de chez vous. Si vous ne pouvez joindre le bureau de district de votre région, appelez le centre de signalement de l'ACIA au 1 800 442-2342. Avisez aussi l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (1 888 652-4553).

L'éclosion d'influenza aviaire survenue en Colombie-Britannique en 2004 a causé des pertes estimées à 380 millions de dollars.

8. Quelles sont les maladies transmissibles à l'humain?

Les zoonoses sont des maladies infectieuses pouvant être transmises à l'être humain par les animaux. Plusieurs zoonoses font actuellement l'objet d'une surveillance spécifique. Chez les volailles, les zoonoses les plus fréquentes sont :

- campylobactériose;
- chlamydophilose;
- salmonellose.

Un oiseau porteur d'une de ces maladies peut ne pas en présenter de signes cliniques. Le site Web du MAPAQ présente des fiches sur ces zoonoses. www.mapaq.gouv.qc.ca

Voici donc l'essentiel de ce que vous devez savoir pour posséder un élevage de volailles salubre. Il est très important que votre projet n'entraîne pas de conséquences néfastes pour votre santé ou celle de vos oiseaux. En vous informant correctement et en appliquant les conseils énumérés, vous aurez des oiseaux heureux, productifs et en bonne santé!